



prélèvement sanguin pour test d'alcoolémie

Par **daniel77**, le **21/12/2008 à 20:34**

mon fils a eu 1 accident de voiture, il est seul impliqué et seule victime. la gendarmerie a procédé a un controle d'alcoolémie par éthylotest, qui serait positif. A son arrivée à l'hopital de Meaux, il a subi une prise de sang (2 flacons) qui ont été acheminés par la gendarmerie à l'hopital de Lagny/Marne. La personne qui devait procéder à l'analyse a fait tomber le 1er tube qui s'est brisé occasionnant une blessure a cet agent, celui-ci a téléphoné à l'hopital de Meaux pour savoir si mon fils acceptait de subir un prélèvement sanguin en vue d'un test VIH. D'après la gendarmerie en charge du dossier de cet accident, l'analyse a été faite a partir du 2ème tube qui sert d'habitude au contre expertise. En cas de résultat positif, peut t'on contester la validité de la procédure car il ne reste plus de tube de sang pour la contre expertise?